
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 19 JUIN 2025

L'An deux mille vingt cinq

Le Dix-Neuf Juin , le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers, Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur FROMENT René, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal :05/06/2025

PRESENTS : FROMENT R., ROBIN A., BOURNEL P., SUREAU M., ARCHAMBAUD M., GROLLEAU D., CLOCHETTE S. , TRAVAUX J.

ABSENTS : SOUCEK N., ARRIGHI Anne-Claire., ADAM V., FERREIRA S.

Secrétaire de séance : Mr TRAVAUX Jacques

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 10 Avril 2025
- Pont des Cinq Abbés – Convention de délégation de gestion
- Proposition de vente de la parcelle AB 279 à Mr/ Mme DAVISSEAU Denis
- Bibliothèque communale- Demande de subvention au Département pour l'achat d'un ordinateur
- Achat de deux ordinateurs à la Mairie
- Proposition devis fresque murale
- Subvention au Comité des Fêtes (course cycliste et printemps musical du 17 mai 2025)
- Sous traitance – marché public de l'aménagement et mise en sécurité du dernier tronçon de la rue de la Voie
- Tarifs Gîtes de Pêche 2026
- Adhésion Fondation du Patrimoine
- Adhésion aux Francas de Vendée
- Paiement Facture Dépann'Auto, enlèvement d'un véhicule
- Personnel communal – instauration et modalités d'exercice des fonctions en télétravail
- Indemnités kilométriques du personnel communal
- Paiement contrat automobile AREAS
- Avis sur la restauration vasière baie de l'Aiguillon
- Préparation Fête du 14 Juillet
- Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il annule les deux premières délibérations, quelques éléments étant à clarifier et demande l'autorisation de rajouter une délibération :

- **Devis du plancher de l'Eglise**

Précédent compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

Délibérations N° 70 à 87 :

N°70-2025 :

Demande de Subvention au Département de la Vendée / Achat de matériel pour la bibliothèque communale :

Rapporteur Madame La Première Adjointe,

Madame La Première Adjointe rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 6 Juin 2024, le Conseil Municipal a décidé d'intégrer le réseau intercommunal de développement de la lecture publique de la Communauté de Communes du Sud Vendée Littoral et du Département.

Depuis, les bénévoles de la bibliothèque ont fourni un travail remarquable, les livres ont été triés, les plus anciens ont été retirés, les espaces ont été revus (plus aérés).

Afin de mener à bien ce projet, il est impératif que la bibliothèque communale soit dotée de matériel informatique performant, lui permettant d'intégrer le logiciel de bibliothèque commun du réseau Sud Vendée Littoral, l'ordinateur actuel étant obsolète.

Un devis du matériel nécessaire au bon fonctionnement de la bibliothèque a été demandé, le coût estimé de la dépense est de 1 345.84 € HT soit 1615.00 € TTC, cette dépense peut être subventionnée par le Département à hauteur de 30 % + 20 % (majoration petite commune).

Madame La Première Adjointe demande aux membres présents l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès du Département de la Vendée

Ci-dessous le détail du plan de financement :

Dépenses :

| | |
|----------------------------------|---------------|
| - Achat de matériel informatique | 1345.84 € HT |
| • TOTAL | 1 345.84 € HT |

Recettes :

| | |
|----------------------------------|---------------|
| - Subvention du Département 50 % | 672.92 € HT |
| - Autofinancement | 672.92 € HT |
| • TOTAL | 1 345.84 € HT |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal :

- Approuve le projet
- Sollicite une aide auprès du Département de la Vendée
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document lié à cette demande de subvention.

N° 071-2025:

Renouvellement des ordinateurs de la Mairie :

Rapporteur Madame La Première Adjointe,

Les deux ordinateurs actuels utilisés au secrétariat de la Maire, sont sous Windows 10 ; en octobre une nouvelle version Windows 11 remplacera l'ancienne version.

Un technicien de La société CERIG, le prestataire informatique des logiciels et du matériel utilisés par le secrétariat de la Mairie est venu testé les ordinateurs. Ces derniers sont incompatibles avec Windows 11, ce qui va poser des problèmes pour la mise à jour des logiciels et autres démarches informatiques.

Un devis a été demandé à la Société CERIG afin de renouveler le parc informatique, montant du devis : 4 533.60 € HT comprenant 2 ordinateurs windows 11 pro, 1 scanner canon , 2 packs « office

home et business » et l'intervention d'un technicien pour l'installation et mise en service du matériel et des logiciels.

Accord à l'unanimité des membres présents, pour l'achat de :

- 2 ordinateurs « windows 11 pro »,
- 1 scanner
- 2 packs « office home et business »
- Intervention d'un technicien pour l'installation et mise en service du matériel et des logiciels

Pour un montant de 3 778.00 € HT soit 4 533.60 € TTC.

N°72-2025 :

Fresques graphiques sur Bâtiment de la Bascule et au Skatepark :

Rapporteur Madame La Deuxième Adjointe,

Madame la Deuxième Adjointe rappelle aux membres présents que le conseil Municipal des Jeunes a été renouvelé en 2024.

Au cours du premier CMJ, une boîte à livres avait été réalisée par un parent d'un membre du CMJ.

Le deuxième CMJ a pour projet la réalisation de fresques :

- Une fresque sur le bâtiment de la bascule (rue des Ponts) (dessin harmonieux fleurs) sur le côté Est du bâtiment.
- Deux fresques sur les éléments centraux du skatepark (dessin plus moderne tags)

Un devis a été réalisé par un désigner graphique, Mr SHAFER Louis situé aux Essarts en Bocage, montant du devis 1 993.00 €.

Monsieur Le Maire précise aux membres présents, qu'aucune dépense n'a été faite par le Conseil Municipal des Jeunes, depuis sa création, il serait judicieux d'accepter leur projet innovant et bien pensé, ce qui par ailleurs les encouragera à continuer leur investissement au sein du CMJ.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents, la réalisation des fresques, pour un montant de 1 993.00 €.

N°073-2025 :

Subvention comité des Fêtes, course de Vélos :

Rapporteur Monsieur Le Maire,

Monsieur Le Marie explique aux membres présents que chaque année, le conseil municipal accepte d'aider le Comité des Fêtes pour l'organisation et le financement de la course de vélos organisée par l'association du comité des Fêtes en partenariat avec l'Association du Club de vélos « CSVV » de Champagné-les-Marais qui s'est déroulée le Samedi 10 Mai 2025 à Sainte Radegonde des Noyers.

Monsieur Le Maire propose de réitérer, ce qui est fait chaque année :

- Verser une subvention pour l'achat de bouquets de fleurs pour les récompenses et pour le Vin d'honneur, pour un montant de 72.64 euros.

Accord à l'unanimité des membres présents

N°074-2025 :

Sous-Traitance Marché Public, Eiffage, Aménagement et mise en sécurité de la Rue de la Voie, dernier tronçon :

Monsieur Le Maire informe les membres présents qu'il a signé deux déclarations de sous-traitance concernant le marché public de l'aménagement et Mise en sécurité de la Rue de la Voie.

Entreprises sous-traitantes :

- Entreprise FBTP à Sainte Gemme La Plaine
- Entreprise Signalisation 85 à La Roche Sur Yon

Accord à l'unanimité des membres présents.

N°075-2025 :

Rénovation Energétique de deux logements au 1 rue de la Cure :

Monsieur Le Maire informe les membres présents que les travaux de rénovation sont commencés aux logements de la Rue de la Cure.

Il s'avère que quelques modifications sont inévitables pour :

1) Le lot 2 – rénovation toiture :

Il est requis d'enlever les cheminées qui sont instables, il n'y aura pas de coût supplémentaire, car les travaux de façonnage et d'entourage des cheminées (zinc) ne seront pas réalisés.

Un avenant est nécessaire.

2) Le lot 3 – menuiseries extérieures et intérieures :

Certaines fenêtres et portes sont à modifier, sans modification des prix, il faut annuler le devis existant et le remplacer .

Un avenant est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 8 voix pour, autorise Monsieur Le Maire à signer les avenants n° 1 pour :

Le lot 2 : entreprise PS BAT EURL , montant de l'avenant : 0.00 €

Le lot 3 : entreprise COUDRONIERE, montant de l'avenant : 0.00 €

N°076-2025 :

Rénovation Energétique du logement au 35 rue de la fontaine au Clain, MAPA, relance lot N°2 infructueux :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R2123-1 et suivants ,

Monsieur Le Maire rend compte de l'appel d'Offres concernant la rénovation énergétique d'un logement au 35 rue de la Fontaine au Clain , publié sur :

- la plateforme <https://marches-securises.fr> le 15 Janvier 2025,
- le site communal le 16 Janvier 2025
- Ouest France et centrale des marchés le 20 Janvier 2025

et affiché à la Mairie le 15 janvier 2025.

La date de remise des offres était le 21 Février 2025 à 12 heures.

Monsieur Le Maire précise que la régularité de la procédure a été respectée conformément aux décrets en vigueur, du code de la commande publique, relatif aux marchés publics.

Vu le rapport d'analyse,

L'analyse des candidatures et l'examen des offres en date du 7 Mars 2025 a permis un classement des offres et de permettre l'attribution des marchés ;

Monsieur le Maire rappelle qu'un lot est resté infructueux :

Lot N° 02 Menuiseries PVC Extérieures – Menuiseries intérieures - Vitrerie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 8 voix pour :

- 1.** autorise Monsieur Le Maire à consulter des entreprises pour l'attribution du lot n°2.

Extrait N°77-2025 :

Tarif Gîtes de Pêche 2026 :

Rapporteur Madame la Première Adjointe,

Madame La Première Adjointe propose à l'assemblée de ne pas augmenter le prix des locations pour 2026, les gîtes par ailleurs ne seront peut-être pas loués, car des travaux vont être effectués, suite à la reconnaissance de l'Etat de catastrophe naturelle « Sécheresse », par « Polyexpert Assurance ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents il est décidé de ne pas augmenter les tarifs de location des gîtes de pêche pour l'année 2026.

N°078-2025 :

Demande d'adhésion à la Fondation du Patrimoine de Vendée :

Madame La Première Adjointe donne lecture d'un courrier concernant la demande d'adhésion de la Fondation du Patrimoine de la Vendée, montant de la cotisation annuelle : 200.00 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

Extrait n° 079-2025 :

Adhésion Aux FRANCAS :

Rapporteur Madame La Deuxième Adjointe,

Il est proposé à l'assemblée de renouveler l'affiliation de la Commune à l'Association Départementale des Francas de Vendée, montant annuel 2025 : 120.00 €

La commune est partenaire et travaille en collaboration avec l'association dans le cadre des :

- Colo-apprenantes
- Formations du personnel (Atsem, personnel de la garderie périscolaire)
- Renouvellement du PEDT (projet éducatif territorial de territoire)

Accord du conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, pour le renouvellement de l'affiliation de la commune à L'association des Francas.

N°080-2025 :

Paiement facture Dépann'Auto :

Rapporteur Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire informe les membres présents, qu'un véhicule a été enlevé par l'entreprise Dépann'Auto, sur demande de la Gendarmerie.

Ce véhicule stationnait depuis quelques temps sur la route de la Guinée au lieu-dit du « Both Neuf ». La Mairie a dû régler la facture d'enlèvement d'un montant de 363.68 €.

Monsieur le Maire propose d'essayer de retrouver les coordonnées du propriétaire de la voiture et de lui refacturer le montant de 363.68 €.

Accord à l'unanimité des membres présents.

N° 081-2025 :

Proposition instauration du télétravail :

Rapporteur Madame La Deuxième Adjointe,

Madame La Deuxième Adjointe informe les membres présents, qu'un projet de délibération est à l'étude afin de mettre en place le télétravail, pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires.

Accord à l'unanimité des membres présents, le projet de délibération sera envoyé au Centre Départemental de Gestion pour approbation, avant le vote du Conseil Municipal.

N°082-2025 :

Indemnités kilométriques :

Rapporteur Madame La Deuxième Adjointe,

- Madame La Deuxième Adjointe informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'indemniser un agent, ayant utilisé son véhicule personnel dans le cadre d'une Visite médicale .
Montant des frais : 47.56 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement des indemnités kilométriques.

N°083-2025 :

Paiement contrat assurance véhicule :

Rapporteur Madame La Première Adjointe,

Madame La Première Adjointe informe l'assemblée que la commune a reçu l'échéance de l'assurance pour le véhicule KANGOO express (immatriculé EA-370-YL) pour la période du 01/06/2025 au 31/05/2026, d'un montant de 528.00 €.

Accord à l'unanimité des membres présents, pour le paiement de 528.00 € à l'agence AREAS Assurances.

N°084-2025 :

Avis sur la restauration vasière de la Baie de l'Aiguillon :

Rapporteur Monsieur le Troisième Adjoint,

Monsieur le Troisième Adjoint informe l'assemblée, que des travaux sont actuellement en cours, Sur la baie de l'Aiguillon.

Ces travaux consistent en l'enlèvement de gisements d'huitres creuses japonaises (magallana gigas) dénommé « crassats d'huitres » qui se sont développés sur d'anciennes structures (tables, bouchots) au sein de concessions conchylicoles inexploitées.

Ils concernent 25 hectares de gisements d'huitres pour plus de 180 ha de vasières à restaurer.

Par 6 Voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal émet un avis favorable aux travaux expérimentaux de restauration de vasières et de nettoyage de friches ostréicoles dans la baie de L'Aiguillon.

N°085-2025 :

Préparation Fête du 14 Juillet 2025 :

Rapporteur Mr TRAVAUX Jacques,

Monsieur TRAVAUX Jacques informe l'assemblée que l'association du Comité des Fêtes s'est réunie Afin d'organiser la fête

du 14 Juillet.

Des jeux seront organisés comme il est de coutume, petite nouveauté : il y aura des structures gonflables.

Un moules-frites suivi d'une retraite au flambeau clôturera la soirée.

L'association du Comité des Fêtes se réunira le 3 juillet, afin de régler les derniers préparatifs.

N° 086-2025 :

Rénovation du plancher de l'Eglise :

Rapporteur Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire rappelle aux membres présents que par délibération du 4 Octobre 2025, une demande de subvention a été faite au Département de la Vendée pour la rénovation du plancher de l'Eglise.

Le montant du devis de l'entreprise BABIN de Puyravault était de 30 374.93 € HT soit 36 449.92 € TTC.

La Commission Départementale de la Vendée en date du 4 Avril 2025 a attribué à la commune une subvention de 13 409.74 euros, cependant il a été préconisé, après étude du dossier et visite de l'Eglise, la mise en place d'un fil temiprotect anti-termite 150 micron.

Le montant du devis réactualisé est de 31 362.93 € HT soit 37 635.52 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, Monsieur Le Maire est autorisé à signer le devis avec l'entreprise BABIN, pour un montant de 31 362.93 € HT soit 37 635.52 € TTC, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux.

N° 087-2025 :

Questions diverses :

- Remerciement de Mr et Mme LIGONNIERE Paul , lors du décès de Mme BARRE
- Question de Mme ARCHAMBAUD Monia : ne serait-il pas possible de donner un nom à L'Ecole Publique ? Monsieur le Maire propose que la Commission Ecole travaille sur le sujet.
- Prochaine réunion de conseil municipal fixée le 7 juillet 2025 à 18 H 30, à l'ordre du jour : Avis de la Commune sur le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)
- La salle des Fêtes et la bibliothèque ont été repeintes
- Les travaux de mise en sécurité et aménagement de la rue de la Voie sont en cours
- La Commission environnement se réunira le 26 Juin à 13 H 45, afin de valider la fin des travaux paysagers, en présence du Maître d'œuvre et de l'entreprise TIERRA Sarl
- Dernièrement il a été constaté des dégradations à l'Ecole Publique et à la Garderie Périscolaire

